

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

SG BLACKROCK FLEXIBLE ISR

ISIN : FR0014000929

Société de gestion : SG 29 HAUSSMANN (Groupe SOCIETE GENERALE)

Objectifs et politique d'investissement

L'objectif de gestion du FCP vise à générer, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance régulière au travers de la mise en place d'une gestion active et flexible, en investissant principalement sur l'ensemble des marchés mondiaux d'actions, de taux et sur les marchés monétaires. Cette flexibilité permet ainsi de construire un portefeuille diversifié en termes de classes d'actifs, d'univers géographiques et de supports d'investissement.

La sélection des investissements combine des critères d'analyse financière et extra-financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Le FCP promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement SFDR.

Afin de réaliser son objectif de gestion, le FCP suit une stratégie d'allocation d'actifs flexible et diversifiée sur l'ensemble des marchés mondiaux d'actions, de taux et sur les marchés monétaires, par le biais d'investissements sur des titres en direct, des OPC et des instruments dérivés.

Le Délégué de la Gestion Financière pourra mettre en place des stratégies afin de s'exposer à la volatilité de différentes classes d'actifs par le biais d'instruments dérivés, au travers de positions acheteuses et vendeuses de volatilités sur indices boursiers, actions, taux d'intérêt et change. Ces instruments dérivés permettent notamment une exposition à la volatilité implicite, qui est une mesure des anticipations du marché de la volatilité future d'un sous-jacent.

Le processus d'investissement est séquencé en trois phases : i) Allocation d'actifs, ii) Sélection des investissements et iii) Construction de portefeuille. Ces dernières sont détaillées au sein du prospectus.

Le FCP investira en titres vifs, mais également en OPC et fonds d'investissements.

Dans le cadre d'une gestion socialement responsable (gestion ISR), l'analyse ESG de l'univers d'investissement portera sur les titres vifs et permettra de réaliser une appréciation plus globale des risques et opportunités sectorielles propres à chaque émetteur mais également faire valoir les intérêts des investisseurs et actionnaires.

Pour concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables, les critères ESG sont considérés selon une combinaison d'approches de type exclusion (détaillée au sein du prospectus), « Best-in-Class » et engagement.

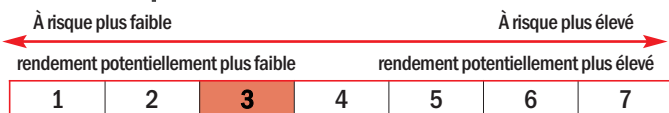
L'intégration des critères ESG a pour objectif de sélectionner des valeurs sur la base de leur comportement extra-financier et en particulier leur capacité à transformer les enjeux du développement durable en vecteur de performance.

A titre d'exemple, sur le pilier Environnemental, l'analyse porte sur la politique environnementale des entreprises et la gestion des ressources naturelles des souverains. Sur le pilier Social, l'analyse porte notamment sur la fidélisation des employés des entreprises et sur le taux de scolarisation et de natalité des souverains. Sur le pilier Gouvernance, l'analyse porte notamment sur la compétence de l'équipe dirigeante des entreprises et la stabilité politique des souverains.

Au sein de la poche d'OPC et fonds d'investissements, l'approche ISR consistera à investir sur des fonds disposant du label ISR de l'Etat français. Il est précisé que les stratégies ISR des fonds investis peuvent varier entre elles en termes de critères extra-financiers considérés, d'approches et de contraintes.

Les limites méthodologiques du processus d'investissement ESG concernent principalement la fiabilité des données ESG, leur qualité et leur précision. Ces données, qu'elles soient obtenues en interne ou par un tiers, peuvent ne pas représenter pleinement l'image extra-financière d'un émetteur. Par ailleurs, le FCP investissant à la fois sur des titres vifs et sur des fonds, il en résulte une potentielle incohérence :

Profil de risque et de rendement



L'OPCVM se situe actuellement au niveau 3 de l'indicateur synthétique de risque, du fait, de son exposition aux marchés financiers français ou étrangers actions, aux obligations et autres titres de créance.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de votre OPCVM.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque demeure inchangée, le classement de l'OPCVM étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps.

La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

L'OPCVM ne présente pas de garantie en capital.

L'OPCVM peut également être exposé aux risques suivants qui ne sont pas adéquatement pris en compte par l'indicateur de risque ci-dessus :

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

-Entre l'approche ISR déployée pour la sélection des titres vifs avec celle implémentée par les gérants des fonds sous-jacents,
-Entre les différentes stratégies ISR développées par les fonds sous-jacents.

Le FCP dispose du Label ISR de l'Etat Français.

L'exposition et l'investissement aux marchés actions pourra varier entre 0% et 40% maximum de l'actif net par le biais d'investissements sur des titres directs, des OPC (ou des fonds d'investissement étrangers) et des instruments dérivés. L'investissement en actions sera réalisé au travers d'actions ou autres titres de capital de tous secteurs et de toutes zones géographiques, dans la limite de 10% maximum de l'actif net pour les titres des pays émergents.

L'exposition aux marchés de taux sera au minimum de 60% de l'actif net par le biais d'investissements sur des titres directs, des OPC (ou de fonds d'investissement étrangers) et des instruments dérivés. L'investissement en titres de créances et instruments du marché sera compris entre 0 et 100%.

Le FCP pourra être exposé sur tous types de titres de créances, à taux fixe ou à taux variable, y compris des obligations indexées et des obligations convertibles. Ces titres peuvent être émis par des entreprises, des Etats, des organismes d'Etat et des entités supranationales. Les obligations seront de toutes maturités, durations et zones géographiques confondues, dans la limite de 10% maximum de l'actif net pour les titres des pays émergents.

Les titres dits spéculatifs (« High Yield ») de notation inférieure à BBB- seront limités à 20% maximum de l'actif net, les titres de qualité mais non notés seront limités à 10% maximum de l'actif net.

Les actifs détenus par le FCP peuvent être libellés dans différentes devises, les titres non libellés en euro pourront faire l'objet d'une couverture de change à hauteur de 50% de l'actif net.

Le FCP peut investir jusqu'à 100% maximum de son actif net en parts ou actions d'OPCVM français ou européens et jusqu'à 30% maximum de son actif net en FIA et fonds d'investissement de droit étranger respectant les critères de l'article R.214-13 du code monétaire et financier.

En vue d'exposer ou de couvrir le FCP, ou dans le cadre d'opérations d'arbitrage, contre les risques actions, taux, crédit, change et volatilité, le Délégué de la Gestion Financière pourra utiliser des produits dérivés négociés sur les marchés financiers de gré à gré, organisés et réglementés. Les instruments utilisés seront de type Futures, Options, Swaps et Change à terme. Le niveau de levier indicatif est de 150% et ne dépassera pas 300%.

Le FCP pourra investir dans des titres intégrant des dérivés négociés sur les marchés de la zone euro et internationaux, réglementés, organisés ou de gré à gré.

Les souscriptions et les rachats sont reçus et centralisés au plus tard à 18h30 le jour ouvré précédant la date d'établissement de la valeur liquidative sur la base de laquelle ils seront exécutés.

Valeur liquidative quotidienne : La valeur liquidative est établie quotidiennement, sauf en cas de jour férié légal en France et/ou en cas de fermeture de la Bourse de Paris.

Le FCP réinvestit les sommes distribuables (résultat net et plus-values nettes réalisées).

Recommandation : Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 5 ans. Ce FCP ne peut être souscrit par des « U.S. Persons » ou assimilés.

Risque de contrepartie :

Le risque résulte de l'exposition sur des instruments financiers à terme conclus de gré à gré avec plusieurs contreparties. L'OPCVM est donc exposé au risque que l'une de ces contreparties ne puisse honorer ses engagements au titre de ces opérations

Risque de liquidité :

Le FCP peut être investi des OPCVM/FIA ou des sociétés dites de moyennes et petites capitalisations. Le volume de ces titres peut être réduit, ce qui peut se traduire par une impossibilité de vendre ou par une baisse du prix des actifs. Ceci pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de crédit :

Le risque de crédit peut s'avérer important lorsqu'une part significative des investissements est réalisée dans des titres de créances. Le risque peut être accru du fait d'interventions en titres dits spéculatifs.

La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative de l'OPCVM.

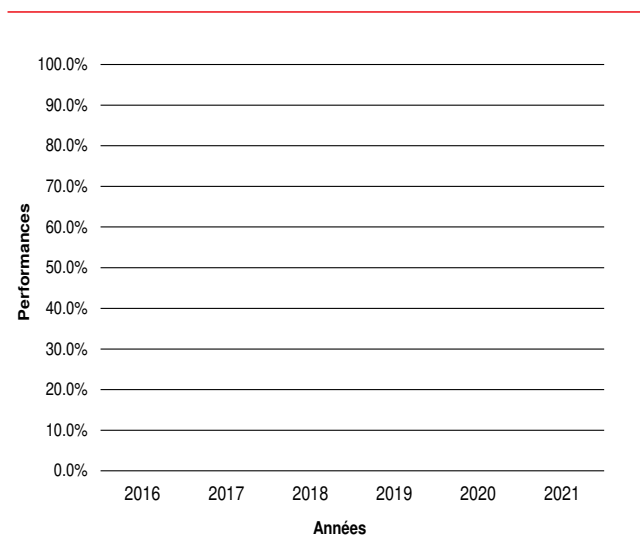
Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2.00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, vous pouvez donc payer moins. Vous pouvez obtenir de votre conseil ou de votre distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	1.03%
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Performances passées

SG BLACKROCK FLEXIBLE ISR



Le montant des frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice clos en Décembre 2021. Ce chiffre peut varier d'une année sur l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour chaque exercice, le rapport annuel de l'OPCVM donnera le montant exact des frais encourus et le présent document d'information clé pour l'investisseur sera mis à jour.

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur les frais, dans la rubrique Frais et Commissions du prospectus qui est disponible auprès de SG 29 HAUSSMANN, 29, boulevard Haussmann, 75009 Paris, ainsi que sur le site internet : <https://sg29haussmann.societegenerale.fr>.

- Fonds
- Indicateur de référence

L'OPCVM n'ayant pas une année civile complète, il existe trop peu de données pour fournir des indications utiles sur les performances passées.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Le calcul des performances passées tiendra compte de l'ensemble des frais et commissions.

L'OPCVM a été créé en 2021.

Il ne peut être proposé d'indicateur pertinent pour cet OPCVM.

Les performances seront présentées en EUR.

Informations pratiques

Nom du dépositaire : SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Délégué de la gestion Financière : BlackRock Investment Management (UK) Limited

Sous délégué de la gestion Financière : BlackRock Financial Management, Inc

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM : De plus amples informations sur l'OPCVM, copie de son prospectus, de son dernier rapport annuel et de tout document semestriel ultérieur, rédigés en français, et les modalités de souscription et rachat, sont disponibles gratuitement auprès de SG 29 HAUSSMANN, 29, boulevard Haussmann, 75009 Paris, ainsi que sur le site internet : <https://sg29haussmann.societegenerale.fr>.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : La valeur liquidative est tenue à disposition par SG 29 HAUSSMANN. Elle est communiquée à toute personne qui en fait la demande.

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts d'OPCVM peuvent être soumis à taxation.

Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel. Nous attirons votre attention sur le fait que la législation fiscale de l'État membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

La responsabilité de SG 29 HAUSSMANN ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Informations sur la politique de rémunération : Le détail de la politique de rémunération de la Société de gestion est disponible gratuitement en version papier sur demande de l'investisseur auprès de SG 29 Haussmann.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

SG 29 HAUSSMANN est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour 04/02/2022.